

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Révision du règlement bio européen : Coop de France maintient sa vigilance sur le texte confirmé fin novembre**

---

Attendu par tous les professionnels de l'agriculture biologique pour tenir compte du changement d'échelle du secteur et après plus de 3 ans de travaux, un accord sur le règlement bio européen a été trouvé les 20 et 22 novembre par le comité spécial de l'agriculture (CSA) du Conseil de l'Union Européenne, puis par la Commission agriculture du Parlement européen.

Coop de France souligne les points positifs de ce texte au travers des avancées notamment sur l'amélioration des règles d'importation, ainsi que sur l'élaboration de critères spécifiques pour les semences en vue de l'obtention de variétés biologiques adaptées.

Cependant, Coop de France est en désaccord avec les mesures portant par exemple sur l'autorisation des co-formulants de synthèse dans les produits de traitements naturels utilisés en bio, ou encore sur la possibilité d'espacer les contrôles jusqu'à 24 mois sous certaines conditions.

Si Coop de France est profondément attachée à défendre une vision européenne de l'agriculture biologique afin d'éviter toute distorsion de concurrence, elle n'en reste pas moins attachée au développement d'une agriculture biologique respectueuse de ses principes et de ses fondamentaux, comme elle l'a souligné dans sa Déclaration d'Engagement Bio publiée en juin 2017. A cet effet, Coop de France s'est d'ores et déjà mobilisée pour compléter certains articles du texte au travers des actes d'exécution et actes délégués.

Avec cette démarche, c'est bien la valorisation sur le long terme de ce signe de qualité, reconnu par le consommateur, qui est recherchée, afin qu'il garantisse une juste rémunération des agriculteurs-coopérateurs.

## Part de la coopération dans la production bio française

90% des Porcs Bio  
78% de la collecte de céréales Bio  
70% des agneaux Bio  
71% des aliments pour bétail  
55% des volailles de chair Bio  
48% des œufs Bio  
43% des viandes bovines Bio  
36% de la collecte de lait Bio  
25% des fruits et légumes Bio  
20% des vins bio

*Enquête Coop de France 2014*

### **Contact presse :**

Cicommunication  
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP  
Tel. 01 47 23 90 48  
[cicom@cicommunication.com](mailto:cicom@cicommunication.com)  
[www.cicommunication.com](http://www.cicommunication.com)

### **Coop de France en bref :**

*Président : Michel Prugue*

*Délégué Général : Pascal Viné*

*Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.*

*La Coopération agricole en chiffres :*

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$  des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

